



LES 3 COMMANDEMENTS DU FONCTIONNEMENT DE LA BASE DE VOILE PENDANT LE COVID-19

10 personnes maximum sur la base de voile

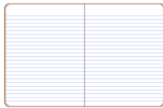
L'accès au site est limité à 10 personnes. Si 10 personnes sont présentes sur le site, hisser le pavillon rouge. (Affalez le pavillon rouge dès que la capacité d'accueil du site est restaurée)



Pavillon rouge hissé : Entrée sur site interdite (capacité de 10 personnes atteinte)

Remarque : lorsqu'il sera possible de naviguer, les personnes déjà sur l'eau ne comptent pas dans les 10 personnes

Signalez votre passage sur le registre



Notez vos heures d'arrivée et de départ de la base de voile (et non de navigation). Le cahier de registre est dans la base de voile.

Nous avons l'obligation de noter tous les passages afin de retrouver les personnes en contact avec les potentiels malades

Respectez les gestes barrières

- Lavez-vous les mains : savon et gel hydroalcoolique sont disponibles sur la base de voile
- Port du masque obligatoire sur la base de voile (la base n'en fournit pas)
- Respecter la distance d'1,5 m entre 2 personnes

Les instructions complètes sont disponibles sur le tableau à l'intérieur du club

Restrictions conformes aux règles du ministère des sports et de la fédération française de voile, valable à partir du 11 mai 2020 jusqu'à nouvel ordre.

Document édité le 17/05/2020